

Commune de VILLARD-SUR-DORON
Conseil Municipal du jeudi 4 mars 2010 à 20 heures

Présents : Mesdames et Messieurs Emmanuel HUGUET, Bruno MEILLEUR, Patricia PALLUEL-BLANC, Jean-Paul HENRIOUX, Dominique REGE METRAL, Patrick BONNEFOY, Jean-François DUGIT-GROS, Carine MEILLEUR, Karine MEILLEUR, André PALLA, Denis ROUX.

Absents ayant donné pouvoir : Xavier HERPIN, Hélène DURAND, Christelle PERSONNAZ,

Absent : Cédric MEILLEUR

Secrétaire de Séance : Carine MEILLEUR

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des délibérations et le compte rendu du conseil du 28 janvier 2010.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux observations du Percepteur, la délibération n° 10-06 relative à la régie et à la nomination d'un préposé pour la collecte de la borne Flot Bleu doit être reprise en précisant l'objet de la régie municipale.

M. le Maire propose également l'inscription de 4 points supplémentaires :

- retrait de la SICA du Beaufortain – Haute Tarentaise
- création d'un budget annexe pour le lotissement des Perrières
- convention de mise à disposition ponctuelle des personnels techniques pour le déneigement et définition du tarif des prestations refacturées à la commune de Hauteluce
- projet FACIM pour la visite de l'Eglise St Pierre durant la période estivale 2010.

Point n° 1 – Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Savoie dans le cadre du plan départemental « forêt – filière bois » pour les travaux d'exploitation au câble mat de la parcelle 69 sur le secteur du Fragna. La surface à exploitée est de 2.5 ha, la longueur de câble mat est de 500 ml et le volume de bois estimé est de 370 m3. La subvention demandée pourrait s'établir à hauteur de 3750 €.

Point n° 2 – Le Maire informe le conseil municipal qu'un dossier est en cours d'élaboration pour lancer une modification du PLU, lorsque le dossier de modifications aura reçu l'aval de la Direction Départementale des Territoires, le Maire saisira le Tribunal Administratif, un mois avant l'ouverture de l'enquête publique, pour la désignation d'un commissaire enquêteur. Il est précisé que les modifications ne peuvent porter que sur des aménagements du règlement du PLU et en aucune manière sur le classement ou déclassement de zones.

Point n°3 – A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir pour la prise en charge à hauteur de 30 % du salaire de M. BERNARDI chargé pendant l'été de l'élaboration des circuits raquettes mis en place pour la saison d'hiver 2009-2010.

Point n° 4 – La commission sociale présente le projet de subvention aux associations pour l'année 2010.

M. HENRIOUX s'étonne qu'une association puisse bénéficier d'un double subventionnement Communauté de Communes et commune alors que son bilan présente un excédent largement positif, il ajoute que cette association ne prévoit aucune manifestation susceptible d'augmenter ses recettes en dehors des subventions sollicitées. Il souhaite connaître le nombre d'enfants villarains concernés. La Commission précise que cette association permet à des familles très modestes de pouvoir faire de sorties de ski ou de raquettes et de louer le matériel qu'elles ne possèdent pas, d'aller au cinéma, au théâtre.

Point n° 5 – À l'unanimité le Conseil Municipal donne mandat à M. le Maire pour rédiger une convention de mise à disposition de la police municipale de Hauteluce au profit de la commune de Villard sur Doron. Les interventions se feront sur réquisition de M. le Maire ou d'un Adjoint, pour la circulation lors de manifestations ponctuelles et définies préalablement entre les parties, en cas de problème grave et en prévenant aussi rapidement que possible les services municipaux de Villard sur Doron.

Point n°6 – À l'unanimité le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réfection du réseau d'eau de Mérandaz-Salignon. Il

est précisé que la Communauté de communes a obtenu une subvention pour la réalisation du réseau d'assainissement.

Point n°7 – À l'unanimité le Conseil Municipal demande à la Sous Préfecture le renouvellement de l'habilitation funéraire pour l'exercice des missions exercées par les employés communaux lors des sépultures. Sur les 4 adjoints techniques chargés des missions de fossoyeurs, un exerce cette mission depuis 1994 il est donc dispensé de la formation spécifique, deux ont l'habilitation funéraire niveau 1 et le quatrième devra suivre cette formation de 3 jours en 2011.

Point n° 8 – Par 13 voix pour et une contre (J.F. DUGIT GROS) le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition ponctuelle auprès de la commune de Hauteluce, des personnels techniques et des engins pour des missions de déneigement. La commune de Villard sur Doron adressera à la commune de Hauteluce les états d'attachement correspondants sur la base du tarif horaire de la main d'œuvre des employés communaux et sur le coût réel de fonctionnement des engins.

Point n° 9 – Le conseil municipal approuve à l'unanimité le document unique des risques professionnels rédigés par Sébastien Zortéa qui sera l'agent chargé de sa mise en œuvre. Ce document sera transmis au service médecine professionnelle du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Point n° 10 - Le conseil municipal donne un avis favorable à la proposition de la FACIM concernant la prise en charge à hauteur de 800 € du salaire d'un jeune formé et motivé pour assurer la visite de l'église Saint Pierre pendant la période estivale. Les bénévoles du conseil paroissial continueraient leurs permanences pendant les journées ou demi journées non couvertes. Le coût pour la commune, sur la base de 18 h par semaine pendant 8 semaines serait de 1 200 € charges patronales comprises avec la participation FACIM.

Point n° 11 – Le conseil municipal approuve à l'unanimité le retrait de la commune de la SICA du Beaufortain – Haute Tarentaise dissoute le 12 décembre 2009 et demande la restitution de la part sociale souscrite d'un montant de 15 €.

Point n° 12 – Le projet de viabilisation des terrains de la SODEBA a été préparé par le responsable des services techniques, afin de mener à bien ce projet, le percepteur précise qu'il y a obligation de créer un budget annexe propre puisque la commune devient de ce fait promoteur du lotissement.

Point n° 13 – Le conseil municipal annule la délibération n° 10-06, confirme l'objet de la régie municipale, à savoir l'encaissement :

- * des taxes de séjour
- * des adhésions à la bibliothèque
- * du paiement des photocopies réalisées en mairie par des particuliers
- * du paiement de la location de la salle polyvalente
- * de la vente des documents touristiques
- * des prestations bornes flot bleu

et nomme Sébastien Zortéa préposé à la collecte des fonds de la borne Flot Bleu implantée sur le parking de la Forêt.

Questions diverses

- Planning des permanences pour les élections régionales des 14 et 21 mars 2010
- Compte rendu du conseil communautaire de la CCB du 23 février 2010
- Courrier de l'inspection académique informant que malgré une baisse des effectifs, il n'y a pas de retrait d'une classe à l'école de Villard sur Doron mais un blocage du poste d'enseignant dans l'attente des inscriptions définitives. Il est donc indispensable de faire venir sur la commune une ou deux familles avec enfants d'âges scolaires maternelle ou primaire pour pouvoir maintenir la 3^{ème} classe à la rentrée 2010-2011.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 2 avril à 19 h 00

Le Maire,
Emmanuel HUGUET